

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/092

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 19 : PROJET D'EXPOSITION DE CHAMPIGNONS À L'AUTOMNE 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Guy ROSSLER, adjoint au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de
l'Agriculture,

A la majorité des voix, (M. Sébastien GLOCK ne participant ni à la
discussion, ni au vote)

- décide d'organiser une exposition de champignons à l'automne 2020,
- prend en charge les frais d'organisation de cette exposition de champignons en 2020 :
 - ° un montant de 495,84 € TTC pour la diffusion de spots publicitaires,
 - ° les frais annexes à l'organisation de cette manifestation à savoir les frais de déplacements, (M Etienne Charles), achat de petit matériel, frais de repas (cueilleurs et organisateurs), frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation.
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 septembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 septembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT